

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE
DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME DIX-SEPTIÈME

1898

LYON
H. GEORG, LIBRAIRE
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS
MASSON & C^{ie}, LIBRAIRES
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1899

point de fixation à l'œsophage de la partie antérieure. Dans ce mouvement, le duodénum est fermé par la pression de l'épiploon et l'œsophage par torsion. Cet accident ne se produit que pendant la vacuité de l'estomac.

L'examen anatomique montre cet organe très distendu contenant un liquide rouge sans matières alimentaires et des gaz. La rate est congestionnée et augmentée de volume.

Le symptôme dominant est une dyspnée intense. L'abdomen est augmenté de volume dans sa partie antérieure, il existe un tympanisme marqué. Le diagnostic peut être fait facilement par l'administration sous-cutanée d'un vomitif qui produit des efforts de vomissement sans aucune évacuation.

La marche de la maladie est rapide. L'animal meurt en douze heures environ. Il est permis de penser qu'une intervention opératoire efficace est facile et possible en pareil cas.

A PROPOS DE LA DISCUSSION SUR L'ALCOOLISME

M. Guinard prend la parole au sujet de la discussion déterminée par la communication de *M. Mayet* sur l'alcoolisme.

M. Mayet. — L'alcoolisme est surtout devenu dangereux depuis l'emploi des alcools d'industrie. Les essences qui servent à fabriquer les liqueurs sont nuisibles, beaucoup plus dangereuses même que l'alcool, ainsi que l'a démontré *M. Cadéac*. Leur action doit être distinguée de celle de l'alcool.

M. Cadéac. — On a considéré comme facteur principal de la toxicité des alcools d'industrie certaines impuretés, le furfurol en particulier. Les procédés actuels de distillation permettent d'obtenir à bas prix des alcools très purs et à l'emploi desquels on ne peut s'opposer sous le prétexte de rectification insuffisante. Malgré cela, les alcools d'industrie ne peuvent être assimilés avec les alcools de vin. Dans l'alcoolisme actuel l'usage des liqueurs à essences est un facteur important de l'intoxication.

M. le Dr Dor. — Une forme d'amblyopie toxique, le scotome central, est bien causé par l'emploi de l'alcool. Dans la Suisse française, dont les habitants ne boivent que du vin blanc de bonne qualité, on observe cette maladie. Il est vrai qu'il faut aussi faire entrer en ligne de compte l'usage du tabac qui peut amener les mêmes troubles de la vision ainsi que l'a démontré l'observation d'adeptes des sociétés de tempérance.

Depuis vingt ans M. Dor a observé à Lyon, sur 47.161 malades, 619 cas de cette affection dont deux seulement se rapportaient à des femmes. L'âge moyen des malades était cinquante ans. Ils consommaient en moyenne 2 litres de vin par jour soit environ 100 grammes d'alcool. (Cette statistique a été présentée à la Société pour l'avancement des sciences en 1897 par M. le Dr Louis Dor.)

M. Pélagaud donne communication de la note suivante :

Les observations dont M. le Dr Roche a fait suivre, à la dernière séance, les très intéressantes notes de M. le Dr Lacassagne, m'obligent à prendre de nouveau la parole dans cette discussion.

Il paraît que nous nous sommes bien mal expliqués, M. Cadéac et moi, ou qu'il est bien difficile de se faire entendre, surtout de ceux qui ont un parti pris en cette affaire et qui cherchent à la traiter à un point de vue plutôt apologétique que scientifique.

M. Roche a semblé croire que nous voulons nous faire les défenseurs de l'alcoolisme et, naturellement, il s'est insurgé contre une entreprise si saugrenue.

Ce n'est point là du tout ce que nous avons dit ni voulu dire et je vais tâcher de condenser en quelques phrases claires et précises les résultats de nos observations et les conclusions auxquelles elles nous ont conduit.

Voici donc, en deux mots, la thèse que nous soutenons :

On accuse l'alcool d'être la cause de l'alcoolisme.

C'est une erreur.

L'alcoolisme est un état pathologique très improprement nommé. Il n'est en aucune façon causé par l'alcool ou, du moins, pour préciser davantage la question, par l'esprit de vin ou de canne à sucre.

En accusant l'alcool des méfaits de l'alcoolisme, on incrimine l'innocent au lieu du coupable.

Par conséquent, on laisse à ce dernier toute liberté de poursuivre ses ravages, tandis qu'on gaspille de vains et stériles efforts pour entraver l'action salutaire d'une substance tonique, fortifiante, des plus utiles — sinon indispensable — à la santé de l'homme civilisé, vivant dans les conditions artificielles où nous vivons.

Toutes les observations qui prétendent avoir constaté une action nocive de l'alcool sur l'organisme humain sont erronées et fausses en ce qu'elles ont été faites avec de l'alcool impur, mélangé à des substances non seulement nocives, mais encore toxiques et vénéneuses au premier chef. En conséquence, les effets désastreux constatés sur les organismes soumis aux expériences susdites étaient dus non point à l'alcool, mais aux substances dangereuses qui l'accompagnaient.

Par contre, toutes les fois qu'on a expérimenté avec de l'alcool pur et de bonne qualité, on n'a observé aucun résultat dangereux ni mauvais.

Il est juste d'ajouter que l'erreur et la confusion sont faciles et qu'il est très difficile, presque impossible aujourd'hui de se procurer, à moins de le produire soi-même, de l'alcool pur et de bonne qualité, tant les industriels et certains chimistes ont embrouillé à dessein cette question.

A l'appui de ces aphorismes, et sans entrer dans des explications chimiques trop développées, il est indispensable d'exposer les considérations suivantes :

L'alcool est le produit de la fermentation du sucre de raisin ou du sucre de canne.

Tous les autres sucres produisent par la fermentation des carbures d'hydrogène très voisins de l'alcool, mais qui ne sont pas de l'alcool proprement dit et qui en usurpent abusivement le nom. L'usage de ces carbures d'hydrogène est dangereux pour l'organisme humain. Celui de l'alcool proprement dit est sans aucun inconvénient.

Pour expérimenter scientifiquement avec de l'alcool proprement dit, il est indispensable, aujourd'hui, de faire soi-même

son vin, soit avec des raisins, soit avec des cannes, puis de le distiller.

Le vin du commerce est presque toujours remonté avec des carbures d'hydrogène d'industrie et diverses autres substances. Quant au rhum, je n'en parle même pas. C'est à peine s'il contient 25 pour 100 d'eau-de-vie de cannes, adultérée encore par l'adjonction d'une substance colorante et de divers parfums.

Les meilleurs cognacs sont parfumés, éthérisés et ont pour base des carbures d'hydrogène d'industrie, produits par la distillation de toutes sortes de substances plus ou moins dangereuses.

Les industriels sont arrivés à persuader au public que de leurs carbures d'hydrogène dangereux on pouvait extraire de bon alcool par les distillations successives et fractionnées qu'ils appellent *rectification*.

Il y a cependant un proverbe pour dire qu'on ne peut tirer d'un sac que ce qu'il y a dedans.

Or, il n'y a point de bon alcool, je veux dire point de véritable esprit de vin, dans les carbures d'hydrogène industriels.

Il paraît donc difficile qu'une opération quelle qu'elle soit en puisse extraire ce qui n'y est pas.

Pour faire de l'alcool proprement dit, il faut de la canne à sucre ou du raisin *et pas autre chose*.

Ce qu'on fabrique avec de la betterave, de la pomme de terre, des céréales ou du bois portera le nom qu'on voudra lui donner mais ce n'est pas de l'alcool, quelques soins que l'on apporte à sa fabrication, quelques « rectifications » qu'on lui fasse subir.

Les industriels sont pourtant parvenus à établir une confusion de nom et de substance entre le bon alcool de vin et leurs carbures d'hydrogène plus ou moins toxiques, extraits de toutes les substances organiques imaginables.

De cette confusion est venue tout le mal, et si l'on veut y porter remède, la première mesure à prendre est de bien établir la nature des choses, de séparer d'abord par le langage, ensuite par la législation et les habitudes, l'alcool de vin de canne et de vin de raisin de toutes substances similaires et dangereuses.

Je n'ignore pas qu'au point de vue chimique, la composition

des alcools bien rectifiés paraît identique, quelle que soit leur origine.

Mais la chimie n'explique pas tout ; elle est impuissante à analyser la constitution, l'arrangement moléculaire des corps ; le creuset de l'organisme humain est autrement délicat que celui des meilleurs laboratoires. On assure que, pour le chimiste, la vaniline est identique à l'essence de vanille, l'essence de térébenthine à celle de rose. Pour le physiologiste, ces diverses substances diffèrent essentiellement les unes des autres.

Il en est de même pour les carbures d'hydrogène abusivement compris sous le nom d'alcool. Ils produisent les mêmes réactions chimiques que l'esprit de vin, mais leurs effets physiologiques sont tout différents. En s'obstinant à les appeler de même et en prétendant amener l'humanité à s'abstenir d'une substance inoffensive et utile sous prétexte de lui épargner les dangers provenant d'une autre substance essentiellement différente, mais facile à confondre avec la bonne, on poursuit une entreprise dangereuse et funeste, car on n'arrivera pas à persuader à la foule qu'il est nécessaire de s'abstenir d'un tonique dont elle éprouve un impérieux besoin physiologique, tandis qu'en perpétuant la déplorable confusion actuelle entre le bon et le mauvais alcool, on maintiendra les fléaux causés par l'usage de tous les alcools autres que le pur esprit de vin.

Il ne faut pas oublier que les boissons alcooliques remontent aux origines mêmes de l'humanité et que, tant qu'on n'a consommé que de l'esprit de vin — je me servirai désormais de ce mot très clair pour désigner le bon alcool, en opposition à celui d'alcool que je laisserai aux divers carbures d'hydrogène industriels — tant qu'on n'a consommé que de l'esprit de vin, cette substance n'a produit que des effets thérapeutiques excellents. Nos pères ont été tellement frappés des merveilleux résultats de ces boissons qu'ils ont, d'un consentement universel, divinisé ses inventeurs. C'est Dionysos en Grèce, Bacchus en Italie, Noé en Judée, Xisuthrus en Babylonie, etc., etc. L'alcoolisme n'a pris naissance qu'avec les alcools autres que l'esprit de vin ; c'est un fléau du nord, né aux pays où l'on a tiré des carbures d'hydrogène du blé, du

genièvre, de la betterave, de la pomme de terre, etc. Il n'a jamais existé, il n'existe pas encore aux pays du sud, où l'on ne connaît que l'esprit de vin, de vin de canne ou de vin de raisin.

Il n'existe pas davantage aux Indes, où l'on s'enivre avec du *callou* (alcool de cocotier), à Madagascar et sur la côte orientale d'Afrique où se boit la *betsabés* (vin de canne et de diverses substances amères), dans l'Afrique occidentale où l'on consomme le vin de palme, au Mexique où l'on boit le *pulqué* (alcool d'*agave americana* ou *fourcroya robusta*).

Ce fait seul de l'invasion toute moderne de la France par l'alcoolisme, coïncidant avec la destruction du vignoble français — c'est-à-dire amenée par elle — et avec la substitution des alcools d'industrie à notre vieil esprit de vin, à notre *eau-de-vie* (elixir de longue vie) nationale, devrait suffire à dessiller les yeux les plus obstinément fermés.

Non seulement les alcools autres que l'esprit de vin sont nocifs par eux-mêmes, mais ils contiennent encore à l'état de mélange original une foule d'autres substances d'huiles essentielles de produits empyreumatiques, auxquels sont dus les accidents connus sous le nom d'alcoolisme.

A cela il faut ajouter toutes les substances épiléptisantes et autres que l'on adjoint encore aux alcools pour former les liqueurs, ainsi que l'ont péremptoirement démontré les très beaux travaux de MM. Cadéac et Meunier sur lesquels il ne m'appartient pas de revenir. Mais ces essences, ces huiles empyreumatiques, ces toxines diverses et de toutes sortes qui accompagnent soit originairement, soit artificiellement les alcools industriels, déjà nocifs de leur nature, ne sont pas de l'esprit de vin, et c'est faire preuve d'une absence complète d'esprit scientifique que d'accuser ce dernier des méfaits des autres.

Aussi les expériences poursuivies dans l'ordre d'idées que nous combattons donnent-elles lieu aux mécomptes les plus saugrenus.

Dans l'un des derniers numéros de la *Revue Rose*, M. Joffroy a rendu compte de diverses recherches expérimentales faites sur l'alcoolisme chronique, dans des conditions que la simple lecture

de son mémoire montre avoir été dépourvues de toute rigueur et de toute précision scientifiques.

Il rapporte d'abord des expériences faites en 1884 par MM. Dujardin-Beaumetz et Audigé, sur une demi-douzaine de porcs, avec les divers alcools mêlés aux aliments.

Ces expériences, devineriez-vous quels résultats elles ont donnés ?

Au bout d'un semestre, c'est le porc-témoin, c'est-à-dire celui qui ne prenait pas d'alcool, qui a crevé, tandis que les autres, ceux qu'on empoisonnait avec toutes sortes d'alcools, continuaient à se porter parfaitement.

Si nous voulions faire, comme M. le D^r Roche, de l'apologétique *a priori* dans cette affaire, n'aurions-nous pas le droit de conclure de ce résultat caractéristique que les alcools sont de véritables élixirs de longue vie ?

Dieu nous en garde, cependant, car nous cherchons la vérité, et non pas le triomphe d'une idée préconçue.

Mais savez-vous quelle explication donne M. Joffroy de ce résultat déconcertant ?

C'est, dit-il, que les pores de MM. Dujardin et Audigé ne prenaient que la dose hygiénique d'alcool, c'est-à-dire 1 gramme et demi par kilogramme et par jour...

En vérité, Messieurs, si les ennemis de l'alcool considèrent cette dose comme hygiénique, pas n'est besoin de discuter davantage. Elle représente, en effet, pour un homme ordinaire de 70 kilogrammes, 105 grammes d'alcool ou plus de vingt petits verres — de ceux que l'on sert dans les cafés — de cognac par jour. Or, je vous avoue humblement que moi, qui me considère comme un très grand buveur d'eau-de-vie devant le Seigneur, je me contenterais très bien toute ma vie de la moitié de cette dose prétendue hygiénique.

Maintenant, Messieurs, je dois toucher deux mots du reproche qu'a fait M. le D^r Roche à l'esprit-de-vin, d'amener la cirrhose du foie.

Je ne suis pas qualifié pour discuter ce détail d'anatomie pathologique avec un médecin, mais je puis cependant faire observer que

cette cirrhose ne se remarque jamais chez ceux qui n'usent — et n'abusent — que de l'esprit-de-vin, je veux dire aux colonies. Il y a donc toutes raisons de croire qu'elle n'est pas due à l'esprit-de-vin, mais bien aux substances qui accompagnent l'alcool ; je vois, en effet, que M. Lancereau l'attribue exclusivement à la potasse du vin.

Enfin, Messieurs, et comme exemple de l'étrange état d'esprit dans lequel se tiennent les nouveaux croisés contre l'alcool, je dois vous citer encore le travail de M. Jouffroy qui, après avoir fait absorber pendant huit mois à des chiens la dose énorme de 2 centimètres cubes et demi par kilogramme et par jour des divers alcools, y compris le furfurool (impureté de l'alcool), et n'avoir obtenu aucun résultat probant ni remarqué aucun symptôme décisif chez ces malheureux ivrognes malgré eux, en conclut... que l'alcool éthylique est éminemment toxique...

En présence d'un parti pris si bien arrêté, il me paraît qu'il est absolument superflu de poursuivre une discussion scientifique. Je dois reconnaître, d'ailleurs, que cette hostilité contre l'alcool n'est que la manifestation contemporaine d'un préjugé mythique et ancestral. Tandis que les plus anciens pontifes de notre race, les prêtres védiques, consacraient à l'agneau de Dieu, à l'*Agni*, dieu du feu, la liqueur alcoolique du Soma, la race hostile d'Israël ébauchant je ne sais quel précurseur des sociétés de tempérance anglaises, faisait l'apologie des végétariens qui ne buvaient pas de liqueurs fermentées : « *Butyrum et mel comedet*, disait la bible. *nec vinum, nec ciceram bibit.* » Cette abstinence mystique, Mahomet l'a sans succès consacrée par le Coran, dont les sectateurs ne se gênent guère pour s'enivrer d'eau-de-vie, sous prétexte que Mahomet n'avait pu défendre l'usage d'une boisson qui n'était pas inventée de son temps. Quant aux exemples anglais et à l'éducation anglaise, dont M. le Dr Roche s'est fait l'apologiste éloquent et convaincu, il aurait pu moins imprudemment choisir, car il est avéré que c'est d'Angleterre que nous est venu le fléau de l'alcoolisme et que cette éducation si vantée par ceux qui se plaisent à dénigrer nos traditions nationales, n'a réussi jusqu'à présent qu'à créer les plus grands ivrognes de l'univers.

J'ose espérer, Messieurs, qu'après ces explications catégoriques aucune confusion ne sera plus possible dans vos esprits au sujet de ce que nous soutenons être la vérité et qui peut se résumer dans les deux propositions suivantes :

1° Il y a, au point de vue physiologique, une différence absolue entre l'esprit-de-vin de raisin ou de canne qui est inoffensif, et tous les autres alcools qui sont tous plus ou moins nocifs.

2° L'alcoolisme n'est causé en aucune façon par l'esprit-de-vin, mais exclusivement par les autres alcools et surtout par les essences qui les accompagnent originairement ou qui y sont jointes pour la fabrication des liqueurs, apéritifs, amers, etc.

En conséquence, l'usage de l'esprit-de-vin, soit sous forme d'eau-de-vie, soit sous forme de vin — à condition qu'on n'y ajoutera ni plâtre, qui donne la cirrhose, ni alcool d'industrie, qui produit l'alcoolisme — doit être encouragé à titre de boisson éminemment hygiénique. Celui de tous les autres alcools, surtout mélangés aux essences variées et toutes vénéneuses qui entrent dans la composition des liqueurs, doit être pourchassé et proscrit par tous les moyens possibles.

En persistant à comprendre l'esprit-de-vin inoffensif dans la proscription des alcools et liqueurs malfaisantes, on frappe d'avance de stérilité la campagne qu'on entreprend.

L'organisme humain éprouve d'instinct un tel besoin de toniques dans les conditions débilitantes faites par la vie moderne, qu'il se refusera fatalement à suivre les apôtres de la tempérance dans l'abstinence complète qu'on lui prêche.

Il est relativement facile, au contraire, de lui faire comprendre qu'il y a de bonne et de mauvaise eau-de-vie, des liqueurs inoffensives et d'autres vénéneuses ; qu'il doit s'abstenir de celles-là, mais qu'il peut user sans crainte de celle-ci.

Au point de vue économique, cette distinction n'a pas moins d'importance.

L'alcool d'industrie peut se fabriquer à très bas prix. On l'a vu naguère au-dessous de 30 francs l'hectolitre.

En persuadant les consommateurs que ce produit était identique à l'eau-de-vie de vin, les fabricants ont entraîné la baisse de cette

dernière très au-dessous de son prix de revient, et causé un préjudice énorme à notre culture nationale de la vigne.

Le jour où la science fera comprendre au public que la ressemblance entre les diverses espèces d'alcools n'est qu'apparente, que les uns sont vénéneux, tandis que l'autre est éminemment hygiénique, le jour où la législation frappera de peines sévères la confusion voulue que l'on a établie entre eux, notre vieille eau-de-vie de vin reprendra sa valeur, et ceux-là seuls seront alcooliques qui consentiront à le devenir et feront ce qu'il faut pour cela.

Quelque secondaire que soit cette dernière considération pour une assemblée savante, il m'a paru qu'il n'était pas sans intérêt de l'indiquer en terminant.

M. Guinard. — M. Pélagaud nous met dans un grand embarras. Comment pourrons nous différencier les alcools de vin et ceux d'industrie, puisqu'ils sont identiques au point de vue chimique.

Au point de vue physiologique, les alcools éthyliques de bonne qualité ne donnent d'accidents toxiques que s'ils sont employés à des doses élevées. On ne veut pas interdire l'usage de l'alcool, mais en restreindre l'abus.

M. Pélagaud est d'accord avec M. Guinard en ce qui concerne l'usage immodéré des alcools. Certains adversaires de cet aliment voudraient en supprimer l'usage.

Les Romains usaient et abusaient des vins sans, pour cela, devenir alcooliques. Ce sont les substances contenues dans les alcools d'industrie qui ont créé l'alcoolisme. Ces alcools ne peuvent être assimilés à ceux de vin quelque purs qu'ils soient. On devrait comme pour la margarine exiger une déclaration d'origine et ne pas permettre qu'on puisse vendre les uns pour les autres.

M. Martin. — Si l'usage de l'alcool en quantité exagérée peut rester longtemps sans conséquences apparentes, il n'en est pas moins certain qu'il cause à la longue des dégénérescences de divers organes et qu'il fait des vieux précoces. A doses modérées, il est un aliment et un médicament précieux.

M. Mayet ne croit pas à l'efficacité d'un certificat d'origine, à cause de la disproportion énorme qui existe entre la production annuelle des alcools de vin, 45.000 hectolitres environ et la consommation totale qui est de 3.000.000 d'hectolitres pour la France. La discussion ne doit pas porter sur l'alcool de vin dont la consommation est in signifia.

M. Fernand Pélagaud. — Les points admis par tout le monde dans la discussion qui vient d'avoir lieu sont les suivants : Les alcools de vin, moins nocifs que les autres, le sont cependant si on les emploie en trop grande quantité. Il serait utile de restreindre l'usage des alcools d'industrie auxquels est sans doute aussi applicable la même formule concernant l'abus ou l'usage.

M. Élysée Pélagaud. — L'abus ou même l'usage trop exclusif de la plupart des aliments cause des maladies diverses. L'usage de l'alcool de vin en trop grande quantité rentre dans cette règle générale. Consommé dans une juste mesure comme il doit l'être, il est inoffensif et utile. Il serait à désirer que les divers alcools ne puissent pas être mélangés et que le consommateur ait au moins la possibilité de choisir.

M. le Dr Devay. — Sans vouloir nier les progrès de l'alcoolisme, je crois qu'on a une tendance à les exagérer, ou du moins en ce qui concerne les aliénés alcooliques, que leur nombre n'a pas sensiblement augmenté. Du reste, avant 1886, les statistiques officielles étaient muettes sur ce point. Elles comprenaient, comme formes d'aliénation mentale, la folie simple, la folie paralytique, la démence sénile, l'idiotie et le crétinisme. En mai 1886, le Ministre de l'Instruction publique actuelle, M. Sarrien, envoya une circulaire pour faire une statistique rétrospective sur le nombre de cas d'alcooliques cutanés pendant les vingt-cinq dernières années. Les médecins d'asile furent pressés dans leur travail, car en juin on les pria d'envoyer le résultat de leurs recherches le plus tôt possible. Aussi ne doit-on pas s'étonner que la moyenne des cas d'alcoolisme de 1860 à 1875 soit de 713, tandis qu'en 1893 le nombre des alcooliques cutanés était de 3386.

Du reste, les médecins d'asile ne sont pas d'accord sur ce qu'il faut entendre par aliénés alcooliques ; je n'en veux pour preuve que la discussion qui eut lieu en 1894 au Congrès de Clermont-Ferrand. Le Conseil général de la Seine venait de décréter la création d'un septième asile, asile d'alcooliques ; une enquête était faite auprès des médecins d'asiles pour savoir quelle était la proportion des malades qu'on pourrait retirer des anciens asiles pour les placer dans l'asile d'alcooliques. MM. Charpentier et Deny, de Bicêtre, tous deux à la tête de service identique, ont répondu l'un 5, l'autre 75. Ces divergences tiennent probablement à ce que M. Deny a donné le chiffre en ivrognes professionnels ayant eu des accidents d'alcoolisme qui les ont fait interner comme aliénés, tandis que M. Charpentier a compté les délirants alcooliques, c'est-à-dire ceux chez lesquels l'alcoolisme a joué un rôle, comme l'hérédité, dans la production de l'aliénation mentale.

A la maison de santé de Saint-Jean-de-Dieu, voici les chiffres que donne la statistique :

De 1861 à 1870	20,58	pour 100.
1871 à 1875	29,58	—
1876 à 1880	27	—
1881 à 1885	25	—

A cette époque, l'alcoolisme est considéré officiellement comme cause ou forme d'aliénation mentale. L'attention est attirée sur cette intoxication, cependant la proportion des aliénés alcooliques n'augmente pas, contrairement à ce qu'on devait supposer.

En 1888.	25	pour 100.
1889.	15	—
1890.	17	—
1891.	16	—
1892.	18	—
1893.	15	—
1894.	18	—
1895.	22	—
1896.	23	—
1897.	20	—

Cette statistique personnelle intéresse la Loire, département où la population ouvrière est très dense, où les alcools bus, comme aliments d'épargne, sont en général de mauvaise qualité. N'est-ce pas en faveur de l'augmentation croissante de l'alcoolisme? Je ne veux pas dire par là que la Société ne doive pas lutter contre ce fléau, qui ne produit pas plus de cas d'aliénation mentale que la syphilis.

COMMUNICATIONS

**PREMIERS APERÇUS SUR LES RÉSULTATS
DE SES RECHERCHES
ANTHROPOLOGIQUES DANS LA HAUTE ÉGYPTE**

(Résumé)

PAR ERNEST CHANTRE

Les dernières découvertes archéologiques paraissent démontrer que la formation de la race égyptienne remonte à l'époque des trois premières dynasties. Elle serait due à la juxtaposition et peut être au mélange d'un peuple envahisseur asiatique avec des autochtones de race lybique, encore à l'âge de la pierre. Cette race, qui a laissé tant de merveilleux vestiges de sa civilisation, a peu varié depuis ses origines, malgré les immigrations multiples de peuples si différents qu'elle a dû subir à diverses époques et jusqu'à nos jours.

L'Égyptien actuel — copte citadin ou fellah laboureur — ne s'est mêlé d'une façon appréciable ni avec le Persan, ni avec l'Arabe, ni avec le Turc; les Grecs et les Romains n'ont pas eu plus d'influence sur son type primitif. Tel il était quand les Pharaons les représentaient sur leurs monuments, côte à côte avec des Juifs, des Ethiopiens ou d'autres peuples, tel il se montre encore actuellement.

M. Chantre appelle ensuite l'attention sur les nomades que l'on rencontre dans la vallée du Nil et qui se classent encore difficilement dans les groupes ethniques établis par la science. Tels sont